

J. M. J.

Nouvelle-Orléans, 29 février 1872.

8611

Mes Biers, Biers Soira
à Notre-Dame-du-Lac
jeudi.



Mon cher ami,

Pendant long-temps vous avez été attendu ici, et je vous aurais remarqué
plaisir. Le B. Villandier est parti d'ici dans un état qui compromet pas d'ici
près qu'il vive long-temps. Le B. Mariné me dit qu'il a vu la maison
dans un état déplorable, sous tous les rapports, et d'après les détails qu'il me
donne, j'en suis convaincu que cela est vrai. Mais le B. Mariné, capable et intelli-
gent comme il est, entend et parfaitement entend dans le manie-
ment des affaires et dans la conduite d'une maison, pourra bientôt
mettre les choses sur un bon pied, si vous le laissez ici, car vous savez
que la Nouvelle-Orléans est une des villes les plus favorables au succès
et au développement d'un établissement de ce genre.

Quant à la dette réclamée des Biers, je dois vous dire nettement
ce que j'en pense, j'avais remarqué dans la conduite de Biers Soira
en matière de finances, quelques choses si étranges et si équivoques,
pour ne rien dire de plus, que je me crus obligé en conscience, de com-
muniquez mes idées à Mgr O'Dia, qui m'assura alors qu'il avait les
mêmes soupçons, mais qu'il avait craint jusqu'alors de les émettre
quant à qui que ce soit.

Lorsque j'eus entendu parler pour la première fois de la dette réclamée
contre les Biers, cela me parut tellement étrange, que je crus devoir
devoir faire part de mes pensées à Mgr O'Dia qui me dit nettement
qu'il ne croyait point du tout à la réalité de cette dette. Je me révo-

10
je n'ai plus de cette affaire qui venant, regardait point directement
jusqu'à un moment où j'en fus chargé. De dix ans de la Nouvelle-orléans
~~lors~~ je dus alors m'occuper de cette affaire et l'examiner en détail,
de manière à pouvoir former mon jugement, plus j'ai examiné
les détails de deux règlements, pris des informations, plus j'ai vu les
conséquences que les vœux ont été victimes d'un abus notable qui se
présente. Si un règlement de comptes avait été fait, ce qui n'a pas
eu lieu, les réclamations légitimes des vœux, seraient allées
bien au delà, des montants du billet qu'on fait valoir con-
tra elle, et les Bénédictins auraient leurs vœux. Mais comme ces
réclamations et ces querelles d'intérêt entre deux communautés occasion-
nent toujours des scandaux, j'ai jugé et prévenu que les réclama-
tions devaient être réglées comme le balancement de part et d'au-
tre et que chacune des parties doit se donner mutuellement, et l'une à
l'autre, quittance pleine et entière.

Malgré cela, mon cher ami, l'œuvre peut marcher si vous y consentez,
et j'en désire de tout mon cœur qu'il en soit ainsi. Vous avez une
grande et belle ferme qui avoisine et qui est entièrement négligée, vous l'avez
unis à la maison de la Villa de, mais qui, au point de temps sera d'un grand
rapport pour la conduite du Bénédictin. Si vous abandonnez cette
œuvre, celle de la Nouvelle-orléans, vous vous le reprocheriez plus tard.
Je vous en prie, réfléchissez à cela devant Dieu.

Vous avez en cela vous pendant quelque temps Messieurs. Che-
min. Le dit institut, il est en ce moment à la Nouvelle-orléans.
Dites-moi en retour en pressé.

Bien pour moi mon cher ami et vos yeux-moi bien votre
très dévoué et affectionné en N.S.

+ N. J. Perche, Archevêque de la Nouvelle-orléans